

Les grandes sociétés plus généreuses avec les actionnaires qu'avec les salariés

Pierrick Fay, *Les Echos*, 21 décembre 2015

Une étude du cabinet Eres* montre l'écart entre dividendes et primes collectives versées aux salariés au sein des entreprises du SBF 120. Les dividendes ont stagné entre 1999 et 2006 pour revenir à un niveau élevé.

Les profits sont-ils bien partagés au sein des grandes entreprises françaises? Un baromètre publié par le cabinet Eres, spécialiste de l'épargne retraite et salariale, apporte des éléments de réponse. Et il risque de faire du bruit parmi les partenaires sociaux. Selon les calculs du cabinet, les dispositifs de partage des profits pour les salariés (intéressement, participation, prime dividende...) ont été 5 fois moins élevés en 2014 que les dividendes versés aux actionnaires. Soit 4.286 euros de primes diverses pour un montant de dividende de 21.622 euros, calculé en fonction du poids des salariés français dans l'effectif. En moyenne, 70 % des entreprises du SBF 120 ont versé plus de dividendes que de primes à leurs salariés. Une vingtaine ont même versé 10 fois plus de dividende, quand 11 % ont été plus généreuses avec les salariés qu'avec les actionnaires.

Méthodologie contestée

Comment Eres en est arrivé à ce résultat ? « *Le dividende moyen correspond au dividende proratisé des effectifs français* », explique le cabinet. En résumé, une entreprise qui verse 100 millions de dividendes et dont les effectifs en France représentent 25 % du total versera un « dividende France » de 25 millions, qui sera ensuite divisé par le nombre de bénéficiaires pour obtenir un dividende moyen. « *Une méthodologie imparfaite* », reconnaît Olivier de Fontenay, faute d'informations plus précises dans les documents de référence des entreprises. « *Mais cela donne malgré tout une idée du partage du profit, très loin du concept des trois tiers (un pour les salariés, un pour l'actionnaire et un réinvesti dans l'entreprise.* »

Le chiffre publié par Eres risque de faire grincer quelques dents. Le représentant d'un groupe du CAC 40 estime ainsi que la méthodologie « *ne correspond pas à la qualité des résultats des entreprises en France, qui s'est souvent dégradée* », alors que les géants du CAC réalisent 70 % de leurs profits et de leurs revenus hors de France. « Elles vont devoir faire preuve de pédagogie. « *Si l'on regarde les résultats réellement dégagés par les activités en France, hors siège social, les salariés français sont quand même bien traités* », poursuit celui-ci. « *Des entreprises en pertes ces dernières années sur le territoire ont continué à verser de la participation.* » Il faudrait aussi pouvoir disposer d'une telle étude sur la durée pour lisser l'impact des crises sur les dividendes.

Malgré tout, cette étude a le mérite de rappeler le poids important pris par les dividendes ces dernières années. Sur vingt ans, entre 1991 et 2011, le montant des dividendes des principales entreprises françaises a été multiplié par sept selon une étude de l'IFGE (Institut français de gouvernement des entreprises), à 43 milliards d'euros. S'ils ont stagné entre 1999 et 2006, ils ont eu tendance depuis à rebondir pour revenir en 2014 à un niveau élevé : 46 milliards, rien que pour les entreprises du CAC 40. Cela ne signifie pas pour autant que les entreprises ont choisi de choyer leurs actionnaires au détriment de l'avenir. Car, sur la période, le taux de distribution des profits est passé de 40 % en 1992 à 31 % en 2011.

* Eres « [Baromètre du partage du profit](#) » 2015 : Analyse de la répartition du partage du profit dans le SBF120.

Les grandes entreprises privilégient les dividendes aux primes des salariés

Damien Durand, *Le Figaro*, 21 décembre 2015

Selon le rapport du cabinet Eres Gestion*, mieux vaut être un actionnaire en France qu'un salarié pour bénéficier du partage du profit d'une entreprise.

Nicolas Sarkozy avait remis la formule au goût du jour en 2009, en souhaitant que la pratique se généralise: la «règle des trois tiers» était considérée en effet comme la bonne conduite du partage du bénéfice des entreprises. Elle suggère une division à parts égales entre les salariés, les actionnaires et les investissements. Un vœu pieux selon le «baromètre du partage du profit» du cabinet Eres Gestion, spécialisé sur l'épargne salariale et la retraite, pour qui le partage du profit en France est au final bien plus favorable à l'actionnaire. Au détriment du salarié.

Les données de l'étude sont en effet sans appel: en 2014, les dispositifs de partage des profits pour les salariés (type intéressement et participation) ont été cinq fois moins élevés que les dividendes versés aux actionnaires. Concrètement, Eres estime que le niveau moyen de primes allouées à un salarié (calculé en fonction de l'effectif de l'entreprise) s'élève à 4286 euros, là où la somme des dividendes s'établit à 21.622 euros.

Dynamiques contraires

Et l'écart n'est pas seulement important: il s'accroît. Après un pic en 1992 (40%), la part de résultat distribué en dividendes a chuté selon les données de l'EM Lyon Business School et de l'IFGE rapporté par le quotidien Les Echos. Entre 1999 et 2006 elle a même stagné dépassant à peine les 20%, avant de repartir à la hausse et de s'établir à un peu plus de 30% depuis le tournant de la décennie. Les dividendes versés aux actionnaires ont représenté en tout, pour les seules entreprises du CAC40, pas moins de 43 milliards d'euros en 2014. Dans le même temps, les primes moyennes de partage du profit en faveur des salariés se sont érodées. Selon les chiffres de l'Eres, entre 2011 et 2014, elles ont reculé de 12% pour les salariés des entreprises du CAC40. Une cure d'austérité à laquelle les dividendes ont donc échappé, sans pour autant avoir tout raflé, puisque leur part a malgré tout baissé de 10 points en 20 ans. Les actionnaires ne sont donc pas choyés dans l'absolu, ils sont seulement préservés au détriment des salariés, l'entreprise gardant pour elle-même la principale partie du résultat de l'exercice.

L'étude du cabinet Eres confirme enfin une tendance connue: mieux vaut travailler dans une grande entreprise cotée que dans une petite entreprise de plus de 10 salariés pour espérer toucher un montant de primes dans le haut du panier. Selon les chiffres de la Dares, l'écart, s'il est attendu, la différence s'avère tout de même conséquente: 70% d'écart (4286 pour les premières, 2513 pour les secondes). Malgré tout, 11% des entreprises du SBF120 prennent le contrepied de la tendance générale et offre plus de primes à leurs salariés que de dividendes à leurs actionnaires. Autre timide espoir d'un avenir meilleur pour les salariés: même si l'écart actionnaire/salarié est important, la moitié des entreprises du SBF120 ont versé des primes plus élevées en 2014 qu'en 2013. Et le contexte globalement plus favorable en 2015 pourrait accentuer la tendance et, peut-être, amorcer un début de rattrapage.

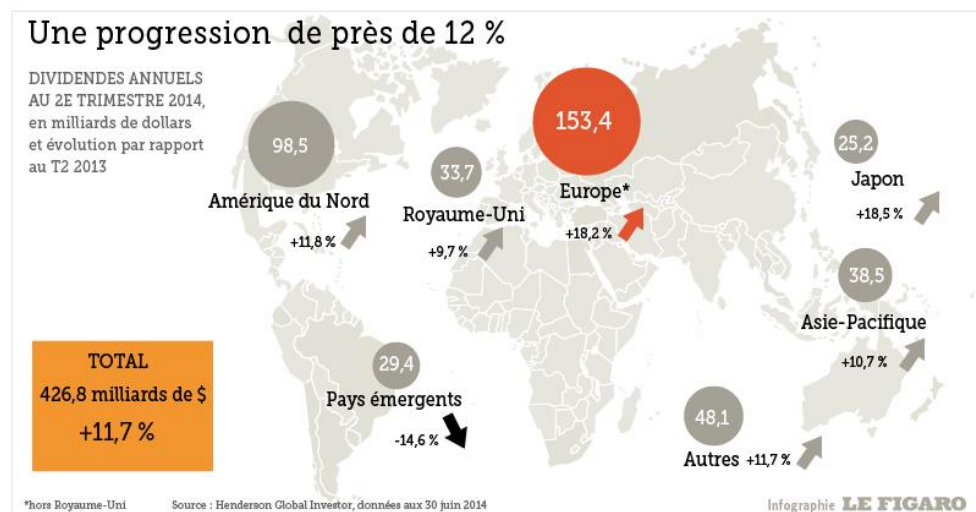
* Eres « [Baromètre du partage du profit](#) » 2015 : Analyse de la répartition du partage du profit dans le SBF120.

La France championne des versements de dividendes en Europe

Marine Masson, *Le Figaro*, 20 Août 2014

L'Hexagone est le deuxième pays au monde après les États-Unis en termes de dividendes versés au cours du deuxième trimestre, selon l'étude de Henderson Global Investors. Les entreprises françaises ont accordé 40,7 milliards de dollars à leurs actionnaires.

En période de crise, la France se serait bien passé de ce trophée: championne européenne des dividendes versés aux actionnaires, au cours du deuxième trimestre, selon l'étude de Henderson Global Investors. Les rémunérations des actionnaires ont en effet augmenté de 30,3 % dans l'Hexagone pour atteindre 40,7 milliards de dollars. Les entreprises françaises font ainsi augmenter la moyenne mondiale puisque les dividendes globaux s'inscrivent en hausse de 11,7% affichant un nouveau record à 426,8 milliards de dollars US versés par les entreprises cotées au deuxième trimestre 2014. «Les dividendes mondiaux devraient connaître cette année la croissance la plus rapide depuis 2011», détaille Alex Crooke, directeur de la gestion actions internationales à fort rendement chez Henderson Global Investors.



A elle seule l'Europe a assuré 2/5ème des versements de dividendes mondiaux au deuxième trimestre soit 153,4 milliards de dollars, en hausse de 18,2%. Cela s'explique par l'habitude des entreprises européennes de rémunérer leurs actionnaires à cette période de l'année, mais également par une hausse véritable de la valeur des dividendes. La France (+ 30,3%), la Suisse et l'Espagne (+ 75%) sont les pays qui ont le plus augmenté les rémunérations attribués à leurs actionnaires en Europe. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont en revanche enregistré de faibles hausses, soit respectivement +3,9% et +9,7% restant tous deux à 33,7 milliards versés.

Axa, l'entreprise française qui a versé le plus de dividende

La France est le pays qui a versé le montant le plus important à ses actionnaires en Europe. Alex Crooke spécifie que «la majeure partie de cette croissance provient de la hausse des paiements réalisés par les sociétés plutôt que des fluctuations de devises».

Le secteur financier s'est démarqué, et «revient à la normale» selon l'étude: le Crédit Agricole rétablit ses versements à hauteur de 1,2 milliard, BNP Paribas continue malgré l'amende infligée par les États-Unis et Société Générale est en «forte hausse». Cependant, le payeur le plus important est l'assureur AXA qui a versé 2,7 milliards de dollars US à ses actionnaires. Orange est quant à lui revenu à son niveau de versement de dividendes.